



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 13 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai
- 1. Contrat d'accroissement temporaire d'activité
- 2. Nomination de nouveaux délégués à la Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83 (SPL ID83)
- 3. Changement d'horaire de l'éclairage public
- 4. Dénomination d'une place publique
- 5. Extension de l'aide : rénovation de façades
- 6. Modification de la participation du comité syndical du domaine de saint-pierre de Tourtour au financement de la réalisation du rond-point au niveau des accès principaux du domaine
- 7. Désignation d'un membre du conseil municipal afin de signer un permis de construire en cas d'intéressement du maire
- 8. Demande de subvention au titre des amendes de police
- 9. Affaires diverses
- Informations

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du sept juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal - en présence de Monsieur le Maire, Fabien BRIEUGNE, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Brigitte BREMOND PEREZ

Étaient présents : Brigitte BREMOND PEREZ, Patrick GIRAUD, Christian GAGLIANO, Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER, Philippe DEBAVEYE, Bernard ROUX,

Procurations : Sandra PEREZ à Brigitte BREMOND PEREZ, Sophie LIAGRE à Bernard ROUX

Étaient absents : Perrine GOMMÉ, Sandra PEREZ, Sophie LIAGRE, Cassandra CAMPLONG

Le Quorum étant atteint au nombre de 7 Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de cette réunion, tel que présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour tel que présenté.

- **Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 26 mai 2023.

La séance du 26 mai 2023 est approuvée à l'unanimité.

1 – Contrat d'accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de prévoir un nouveau contrat à durée déterminée, en raison d'un accroissement d'activité des services techniques pendant la saison estivale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un contrat à durée déterminée de 3 mois à compter du 15 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de DE CRÉER un contrat dans le cadre d'un accroissement d'activité (Article 3 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012) : du 15 juin 2023 au 15 septembre 2023 et D'AUTORISER monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à ce dossier et à effectuer toutes les déclarations nécessaires

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Nomination de nouveaux délégués à la Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SPL ID 83(Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83) est composé d'un membre titulaire et d'un suppléant.

Il rappelle que lors de la séance du 26 juin 2020, le conseil municipal avait nommé M. Claude THOMASSIN comme membre titulaire et M. Philippe DEBAVEYE comme membre suppléant.

Suite à la démission du membre titulaire, il convient de nommer un nouveau membre. M. le Maire propose de nommer de M. Philippe DEBAVEYE membre titulaire.

Considérant qu'il convient de nommer un membre suppléant, Monsieur le Maire propose de nommer M. Patrick GIRAUD.

Il est proposé au Conseil Municipal de NOMMER Philippe DEBAVEYE membre titulaire et de NOMMER Monsieur Patrick GIRAUD membre suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Changement d'horaire de l'éclairage public

M. le Maire expose,

Au regard du contexte économique et conformément aux directives du Gouvernement relatives à la sobriété énergétique, le conseil municipal avait lors de la séance du 8 décembre 2022 prévu l'extinction hivernale de l'éclairage public de 23h à 6h sur toute la commune.

En raison de la saison estivale il convient de modifier ces horaires. Il est proposé au conseil municipal de modifier les horaires de l'éclairage public ainsi :

- Du 16 septembre au 14 juin une extinction de l'éclairage public entre minuit et 6h du matin.
- Du 15 juin au 15 septembre une extinction entre 2h et 6h du matin de l'éclairage public et une extinction de l'éclairage du terrain de boules à 1h du matin.

Il est proposé au conseil municipal d'APPROUVER l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6h du matin du 16 septembre au 14 juin, d'APPROUVER l'extinction de l'éclairage public entre 2h et 6h du matin du 15 juin au 15 septembre et d'APPROUVER l'extinction de l'éclairage du terrain de boules entre 1h et 6h du matin du 15 juin au 15 septembre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4 - Dénomination d'une place publique

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Monsieur le Maire propose de dénommer :

- la place se situant côté sud du château communal constituée de jardins et de terrasses : « Jardin des Poètes »
- le parvis de la mairie « Esplanade Auguste TROIN ».

Il est proposé au Conseil Municipal de VALIDER la dénomination de la place publique « Jardin des Poètes » et le parvis de la mairie « Esplanade Auguste Troin » et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5 – Extension de l'aide : rénovation des façades

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été adoptée lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2019 pour financer la rénovation de façades afin d'apporter une aide au titre de la préservation du centre ancien du village.

Il rappelle qu'auparavant la commune pouvait solliciter le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) en vue de l'assister et de la conseiller dans la mise en œuvre de ce type de programme mais le CAUE ne s'occupe plus des opérations de rénovation de façade.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de prendre une nouvelle délibération concernant la subvention accordée sur le programme « rénovation de façade » pour pouvoir étendre cette aide au-delà du centre ancien.

Monsieur le Maire propose d'étendre cette aide à la zone Ua comme définie sur le plan cadastral annexé.

Il rappelle que la subvention sera à hauteur de deux dossiers maximums par an et pour un montant de 2000€ maximum par dossier. Il rappelle également que toute subvention se calcule sur le montant H.T.

La rénovation devra être agréée par la municipalité.

Il est proposé au Conseil Municipal de DECIDER d'étendre le programme « rénovation façade » à la zone Ua du village conformément au plan cadastral annexé, de DECIDER que ce programme sera subventionné à hauteur de deux dossiers maximums par an, de FIXER le montant de la subvention à 2000€ maximum par dossier, de DECIDER que cette subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6 – Modification de la participation du comité syndical du domaine de saint-pierre de Tourtour au financement de la réalisation du rond-point au niveau des accès principaux du domaine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la copropriété du Domaine de Saint Pierre de Tourtour a été demanderesse de la réalisation d'un rond-point afin de sécuriser l'accès sur la RD 51.

Les enjeux principaux du projet d'aménagement du carrefour sont les suivants :

- Réduire la vitesse sur les 2 axes de la RD
- Marquer l'entrée de la zone urbanisée
- Mettre en sécurité la traversée des piétons
- Favoriser l'insertion des véhicules au droit de carrefour
- Améliorer la sécurité générale des usagers
- Favoriser les manœuvres des transports en commun

Lors de la séance du 26 octobre 2021 une délibération avait été adoptée concernant l'émission d'un titre de recette de 25000 € à l'encontre de la copropriété du domaine de Saint Pierre de TOURTOUR pour la participation au financement de la réalisation d'un rond-point.

Considérant que cette somme avait été basée sur une estimation du montant total des travaux il convient de réajuster le titre en fonction du montant réel estimé de l'opération qui est de 73828.09 HT.

Considérant que la copropriété du Domaine de St Pierre de Tourtour s'était engagée à une participation de 25% du coût des travaux il conviendrait que la Copropriété de St Pierre verse le montant de 18 457.02€

Il est proposé au conseil municipal d'EMETTRE un avis favorable à l'émission d'une annulation de titre de recettes d'un montant de 5542.98 € à l'encontre de la copropriété du domaine de Saint Pierre de TOURTOUR pour la participation au financement de la réalisation du rond-point.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7 - Désignation d'un membre du conseil municipal afin de signer un permis de construire en cas d'intéressement du maire

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme prévoient que : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Ainsi, seul le conseil municipal peut par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis de construire étant précisé que dans ce cas spécifique, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. (Conseil d'Etat, du 26 février 2001, 211318, inédit au recueil Lebon)

Il est proposé au conseil municipal de désigner Patrick GIRAUD, 3^{ème} Adjoint pour prendre la décision relative à l'autorisation d'urbanisme pour laquelle Monsieur le Maire pourrait être intéressé à titre personnel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8 - Demande de subvention au titre: des amendes de police

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Département, comme chaque année, doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour sécuriser les cheminements piétons et améliorer les stationnements à proximité de l'établissement scolaire, l'école Nelly Ovidia.

Les travaux sont estimés à **7998.99 € HT soit 9598.78 € TTC.**

Il est proposé au conseil municipal d'ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire et de VALIDER la demande de subvention au titre des amendes de police pour un montant de 7998.99 HT soit 9598.78 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

Saison estivale :

M. le Maire informe qu'un arrêté de circulation va être pris concernant une restriction de circulation rue des Caves, rue du Lavoir et chemin du Chavardet.

Cagnotte en ligne :

M. Sébastien ZIEGLER remercie M. Olivier LAGIER pour l'organisation de la fête de l'œuf et ajoute que nous pensons tous à lui. M. le Maire précise qu'une cagnotte en ligne va être ouverte pour que tous ses amis puissent déposer un concours financier pour le soutenir dans ce passage difficile qui le contraint à ne pas pouvoir reprendre d'activités professionnelles et qui lui crée des difficultés financières. M. Patrick GIRAUD demande comment est organisé cette cagnotte. M. le Maire précise que les dons peuvent être faits par virement.

Litige salle multi-activités :

M. Philippe DEBAVEYE informe que deux réunions de travail ont eu lieu. Il précise que les négociations et les discussions vont être longues.

Eau :

M. Le Maire informe qu'une campagne de recherches de fuites a eu lieu avec une entreprise sérieuse qui s'appelle la Suez. Les rapports vont être fournis à la municipalité rapidement. Cela va permettre d'avoir un état des lieux et de savoir où on en est.

M. Patrick GIRAUD précise que les anciens compteurs vont être changés. Mme Brigitte BREMOND PEREZ précise que ces compteurs auraient dû être changés depuis plus de 15 ans.

Un compteur a une durée de vie limitée et ceux placés chez les usagers ne sont plus aux normes.

Dégâts suite aux fortes pluies :

- Terrain de boules :

Mme Brigitte BREMOND PEREZ informe que du sable va être mis sur le terrain de boules dès que la pluie cessera pour que les boulistes puissent retrouver un terrain convenable. La pluie en effet fait descendre le sable dans le bas du terrain.

- Nids de poules

M. le Maire informe que sur certains chemins des nids de poules se sont formés et agrandis pendant la période de pluie mais qu'actuellement on ne peut pas intervenir pour les réparer. Il faut attendre que cette période de pluie cesse. Il est prévu de reboucher tous ces nids de poule ; ainsi que le goudronnage du chemin de Buerges précise M. Patrick GIRAUD.

- Chutes de pierres

M. Sébastien ZIEGLER informe qu'un rocher menace peut-être de tomber sur la route d'Aups et qu'il prendra des photos. M. le Maire précise qu'il les fera passer au service départemental des routes s'il y a une inquiétude réelle.

M. Le Maire informe également qu'avec la pluie une pierre de la voute du moulin à huile (celui qui est à ciel ouvert) est tombée. Et qu'il va devoir procéder à une expertise pour sécuriser la voute et le lieu.

M. Christian GAGLIANO précise qu'une chaîne est existante avec un panneau interdiction de pénétrer. Il précise que de ce fait le fleurissement de ce lieu ne sera pas fait cette année.

Fin de la séance à 18h40



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

*La Secrétaire de Service
Brigitte BREMOND PEREZ*



Le Maire

Fabien BRIEUGNE